



Pratique Professionnelle

La protection juridique des majeurs « a pour finalité l'intérêt de la personne protégée ». La gestion patrimoniale doit donc être orientée en ce sens, pour satisfaire du mieux possible ses souhaits et besoins. Mais comment exercer au mieux le mandat judiciaire quand la personne protégée est ayant-droit dans une succession ou lorsqu'elle souhaite mettre en place une libéralité ?

Date et lieu de formation

Formation à distance à partir de l'outil VISIO FNMJI

Le **10 mai 2023**
De 10h00 à 12h00

Nos tarifs

Adhérent FNMJI : 80 €
Salariés des adhérents : 96 €
Non adhérent FNMJI : 145 €

Les prérequis pour s'inscrire à la formation

Aucun

Pour toutes demandes d'informations

formation@fnmji.fr



Module

Successions et libéralités points de vigilance dans l'intérêt de la personne protégée

La finalité de la formation

A l'issue de la formation, les professionnels disposeront d'une boîte à outils leur permettant de mieux appréhender les différentes phases de règlement d'une succession ou d'une libéralité.

Au programme

- Le rôle du notaire et ses missions de conseil
- La préparation de la succession
 - Quand une personne protégée veut faire un testament ou une donation
- Le règlement de la succession quand la personne protégée est ayant-droit
 - Le déroulement d'une succession
 - La consistance du patrimoine
 - Le refus de la succession par la personne protégée
 - Les autres formalités
 - Le partage de succession
 - La succession d'une personne sous curatelle renforcée
 - La succession d'une personne sous tutelle
- Les procurations

Notre expert

Maître Antoine LEROUX, *Notaire*

Nos méthodes pédagogiques

Formation participative et interactive.

Elle est découpée en plusieurs séquences : apports théoriques et d'échanges à partir de l'outil visio FNMJI

Nos modalités d'évaluation

Par questionnaires numériques transmis à chaque participant.

Accessibilité handicap

La FNMJI demande à être informée sur les situations de handicap des participants afin d'adapter les modalités pédagogiques aux objectifs de la formation, de prendre en compte les moyens de compensation du handicap.

Contact du référent handicap :
presidence@fnmji.fr

